



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 71 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 59/177 de l'Assemblée générale. Il contient des informations sur les activités menées par les États, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations internationales et régionales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales et les groupes et organisations de jeunes pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Contributions reçues	3–75	3
A. États Membres	3–11	3
B. Mécanismes de défense des droits de l’homme	12–16	5
C. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme	17–23	6
D. Système des Nations Unies	24–26	8
E. Institutions nationales de défense des droits de l’homme	27–43	9
F. Société civile : organisation non gouvernementales, groupes de jeunes et autres organisations	44–75	14
III. Conclusions	76	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/177, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Le présent rapport est centré sur les activités liées à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui ont été menées depuis la présentation du précédent rapport à l'Assemblée générale (A/59/375). À cet égard, il est aussi fait référence aux rapports sur l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban soumis antérieurement à la Commission des droits de l'homme, à ses cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions (E/CN.4/2002/21, E/CN.4/2003/18 et Add.1 et 2 et E/CN.4/2004/17) et à l'Assemblée générale, à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions (A/57/443 et A/58/324).

2. Entre le 29 avril et le 2 mai 2005, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est adressé aux États, aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales, aux institutions nationales de défense des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales (ONG) pour leur demander des informations sur les activités de mise en œuvre et de suivi entreprises dans le contexte de la Conférence mondiale. Afin que l'on puisse déterminer plus facilement les tendances mondiales pertinentes, une note d'orientation sur les réponses était jointe au courrier. La date limite pour la soumission des contributions était le 30 juin 2005. Les réponses reçues sont récapitulées dans le présent rapport, qui comporte aussi des réponses à une note verbale adressée aux gouvernements en novembre 2004. La version originale des contributions peut être consultée au Secrétariat. Les contributions ultérieures figureront dans le rapport qui sera présenté à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

II. Contributions reçues

A. États Membres

3. L'Argentine a adopté en juillet 2005 le Plan d'action national contre la discrimination qu'elle avait préparé avec l'appui du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Il comprend une analyse des problèmes de discrimination en Argentine, notamment une série de 250 recommandations concrètes. La promulgation du Plan par décret présidentiel sera l'une des prochaines étapes.

4. En mars 2005, le Canada a lancé son plan d'action intitulé « Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme », qui met en place une approche horizontale entre les services et les organismes fédéraux et définit un nombre important d'engagements nouveaux ou non visant à lutter contre le racisme et les crimes haineux fondés sur des motifs ethniques, raciaux, religieux et linguistiques. Les nouvelles initiatives comprennent notamment le renforcement de partenariats entre les institutions fédérales et les communautés ethnoculturelles et ethnoraciales.

5. Le Chili a mis en place le programme Tolérance et non-discrimination afin de favoriser la création de conditions permettant aux catégories de la société exposées

à la discrimination de jouir pleinement de leurs droits et de participer à la vie publique. Le programme est appliqué par un réseau interministériel et un réseau multiculturel de citoyens. Il est chargé d'élaborer un plan pour l'égalité et la non-discrimination, qui servira de guide d'orientation pour les institutions publiques. La stratégie consiste à établir un nouveau contrat social pour le Chili, s'inscrivant dans le prolongement des buts et principes des instruments internationaux qui favorisent l'égalité et la non-discrimination. Un site Web spécifique a été créé pour diffuser des informations sur le plan et sa mise en œuvre.

6. Conformément aux engagements pris lors de la Conférence mondiale, Cuba continue d'œuvrer pour garantir l'égalité pour tous et éliminer toute trace de discrimination dans la société. Depuis 2001, il a lancé plus d'une centaine de programmes sociaux, éducatifs et culturels axés sur l'égalité et la non-discrimination, notamment l'organisation de festivals de différentes cultures, en reconnaissance du fait que la nationalité cubaine est le produit de cultures et de groupes ethniques venus d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Les centres d'apprentissage dispensent des programmes relatifs à l'éducation et à l'emploi à l'ensemble de la population cubaine, sans distinction.

7. La Hongrie a accordé une attention particulière à la défense de la cause des minorités vivant dans le pays, en particulier les Roms. Les institutions gouvernementales chargées d'améliorer l'intégration sociale de la population rom ont été renforcées, notamment grâce à la création du Ministère de la jeunesse, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances (2004) et du Bureau gouvernemental pour l'égalité des chances (2004). Un réseau de services juridiques pour lutter contre la discrimination offre une aide judiciaire gratuite et il a compétence pour traiter les affaires dans lesquelles les clients souffrent en raison de leurs origines tsiganes. En novembre 2003, le Parlement a adopté le projet de loi sur l'égalité de traitement et la promotion de l'égalité des chances. En mars 2004, le Gouvernement a adopté un nouveau train de mesures à moyen terme visant à favoriser l'intégration des Roms. Les collectivités locales autonomes des minorités et l'administration nationale autonome tsigane sont des partenaires essentiels dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique relative aux Roms.

8. En 2003, le Mexique a adopté une loi fédérale pour la prévention et l'élimination de la discrimination, prévoyant la création du Conseil national pour la prévention de la discrimination (CONAPRED), qui est opérationnel depuis le 27 mars 2004. Cet organe a pour mission de formuler et d'appliquer des politiques et des mesures dans le domaine de l'éducation et de la communication sociale, afin de sensibiliser le public aux phénomènes du racisme et de la xénophobie. À cette fin, le Programme de promotion et de coopération interinstitutionnelle a établi un réseau de collaboration entre les institutions publiques et les acteurs des secteurs social et privé assurant la promotion des droits des groupes et personnes vulnérables. Le Conseil a aussi créé un service chargé de recevoir et d'examiner les plaintes émanant de personnes qui auraient été victimes d'une forme de discrimination. En 2004, le Programme national de prévention et d'élimination de la discrimination (PRONADIS) a été élaboré à l'issue de consultations auxquelles avait participé l'ensemble de la société. Le Conseil a créé un site Web et un centre de documentation. Des campagnes publicitaires, des émissions de radio et des messages télévisés, des brochures et des affiches sont aussi utilisés pour diffuser les informations et sensibiliser le public. Les 28 et 29 septembre 2004, le Forum international sur la non-discrimination a été organisé à Mexico, afin d'analyser les

problèmes d'ordre économique, financier et judiciaire qui entravent la mise en œuvre de lois contre la discrimination en Amérique latine et dans les Caraïbes.

9. Depuis que le Maroc a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les institutions constitutionnelles se sont efforcées de renforcer et de promouvoir les principes de dignité et d'égalité sans discrimination fondée sur la race, le sexe, la langue ou la religion.

10. La Suède examine actuellement son Plan d'action national de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et la discrimination (2001) et son Plan d'action national relatif aux droits de l'homme (2002). Une commission parlementaire étudie l'intégralité des lois et des politiques contre la discrimination, et devrait présenter son rapport en janvier 2006. Diverses institutions, comme le Médiateur contre la discrimination ethnique, le Conseil national suédois pour l'intégration, les bureaux locaux de lutte contre la discrimination, le Centre contre le racisme, le Forum de l'histoire, œuvrent toutes contre la discrimination dans divers domaines, tout en ayant des attributions et des mandats distincts.

11. En 2001, le Conseil fédéral suisse a créé le Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'homme. Entre 2001 et 2005, le Fonds a soutenu de nombreux projets dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation et de la prévention, et appuyé des institutions travaillant avec des victimes du racisme ou participant à la médiation entre parties à un conflit. Le Service de lutte contre le racisme veille à ce que les cantons, les communes et les tiers impliqués dans ce domaine collaborent.

B. Mécanismes de défense des droits de l'homme

12. À ses soixante-sixième et soixante-septième sessions, qui ont eu lieu du 21 février au 11 mars et du 2 au 19 août 2005 respectivement, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a examiné les rapports présentés par 15 États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il a aussi examiné, sans disposer des rapports y afférents, l'application de la Convention dans cinq États parties qui avaient pris beaucoup de retard dans la présentation de leurs rapports, et adopté plusieurs décisions au titre de ses procédures d'alerte rapide et d'intervention d'urgence. Le Comité a aussi examiné plusieurs communications émanant de particuliers et de groupes de particuliers au titre de l'article 14 de la Convention. À sa soixante-sixième session, il a organisé un débat thématique sur la prévention du génocide, auquel a participé le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Juan Mendez. Le Comité a par ailleurs adopté une déclaration sur la prévention du génocide. Il transmet chaque année un rapport à l'Assemblée générale (A/60/18).

13. Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène, a présenté, à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, des rapports sur la diffamation des religions (antisémitisme, christianophobie et islamophobie) (E/CN.4/2005/18/Add.4) et sur la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde à la suite des événements du 11 septembre 2001 (E/CN.4/2005/19). Le Rapporteur spécial a aussi présenté des rapports sur ses missions au Guatemala, en Côte d'Ivoire, au Honduras et au Nicaragua (E/CN.4/2005/18/Add.2, 3, 5 et 6). Le rapport sur sa mission au

Japon (3 au 12 juillet 2005) sera publié prochainement. Le Rapporteur a participé à plusieurs séminaires et conférences portant notamment sur l'antisémitisme, le racisme et l'égalité des sexes, le dialogue interconfessionnel, l'intégration des musulmans et le rôle de l'islam dans l'Union européenne. D'autres titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont tenu compte des activités mises en œuvre par l'ONU pour lutter contre la discrimination et les ont intégrées dans les travaux menés dans le cadre de leurs mandats.

14. Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a tenu sa troisième session à Genève, du 11 au 22 octobre 2004. Il a effectué une analyse thématique portant sur le racisme et la santé, le racisme et l'Internet, et les normes complémentaires. Un rapport sur cette session a été présenté à la Commission (E/CN.4/2005/20). On notera qu'un grand nombre d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que d'organisations internationales et régionales, ont participé à cette session, notamment des experts du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de l'UNESCO, de l'OIT, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Union africaine et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

15. Le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a tenu sa quatrième session du 25 octobre au 5 novembre 2004. Le débat thématique était axé sur le racisme et l'emploi, le racisme et la santé et le racisme et le logement. Le Groupe de travail a décidé d'effectuer des missions dans les pays, les jugeant nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat (voir E/CN.4/2005/21). Une mission a été effectuée en Belgique du 13 au 17 juillet 2005. Le Groupe de travail présentera à la Commission, à sa soixante-deuxième session, un rapport rendant pleinement compte des résultats obtenus et comportant des recommandations. Sa cinquième session se tiendra du 29 août au 2 septembre 2005.

16. Le Groupe d'experts éminents indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a tenu sa deuxième réunion à Genève, du 21 au 23 février 2005. Il a estimé que les campagnes d'éducation et de sensibilisation destinées à informer l'opinion des aspects positifs du multiculturalisme et de l'importance de la tolérance constituaient des outils importants pour lutter contre la discrimination. Ses membres ont élaboré leur programme de travail (voir E/CN.4/2005/125), en réponse à la demande de l'Assemblée générale (voir résolution 59/177).

C. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

17. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait de la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban une de ses priorités. Sa contribution consiste essentiellement à : a) fournir un appui technique et organisationnel aux mécanismes créés à la suite de la Conférence

mondiale et au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée; b) donner des orientations aux acteurs internationaux et nationaux pour les aider à lutter contre le racisme et la xénophobie; c) recueillir et diffuser des informations sur les initiatives intéressantes prises par les diverses parties prenantes; d) fournir une coopération technique à ses partenaires; e) faciliter la coordination interinstitutions; f) élargir les activités de liaison avec les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunesse. Par ailleurs, il lance actuellement une série de publications et d'outils d'information et de sensibilisation divers. Son objectif principal comportait trois volets : a) renforcer l'action internationale visant à promouvoir le respect et la tolérance dans les sociétés diversifiées; b) lutter contre les formes contemporaines de racisme et de xénophobie; c) trouver des moyens et mettre au point des outils pour lutter contre l'exclusion sociale et les autres aspects de la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les victimes du racisme, de la xénophobie et de la discrimination qui y est associée.

18. Le Haut Commissariat a assuré le service des réunions du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, ainsi que celles des éminents experts indépendants sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Il a fourni un appui technique et organisationnel lors des réunions, rédigé des notes d'information et des documents de travail, distribué la documentation pertinente, désigné les spécialistes et experts devant participer aux sessions, élaboré des rapports et examiné la suite donnée aux recommandations adoptées par ces organes. Il a également facilité le débat en vue de renforcer la coopération et la coordination entre ces organes et d'améliorer ainsi leur efficacité.

19. Le Haut Commissariat et l'Organisation panaméricaine de la santé ont organisé conjointement un atelier régional pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenu au Brésil du 1^{er} au 3 décembre 2004, sur le thème « Pour que les objectifs de développement du Millénaire contribuent à triompher de la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique » (E/CN.4/2005/22). Il a également organisé, en coopération avec le Gouvernement gabonais, un atelier sous-régional à l'intention des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur le thème de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée grâce à la participation à la vie publique, tenu à Libreville du 27 au 29 juillet 2005, et une réunion d'experts régionaux, qui a eu lieu à Bangkok du 19 au 21 septembre 2005, sur la mise en œuvre du droit à l'éducation en tant que moyen de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

20. Une coopération technique a été fournie par le Haut Commissariat dans le cadre du projet Aider les communautés tous ensemble. Ce projet, démarré en 2002, a pris fin en 2005 : des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et des écoles ont reçu une aide financière pour appuyer 23 projets dans le domaine de l'éducation contre le racisme au Burundi, au Cambodge, en Colombie, au Kirghizistan, en Mauritanie, en Mongolie, au Nicaragua, en Roumanie, en Serbie-et-Monténégro, au Tchad et en Uruguay.

21. Le Haut Commissariat a travaillé en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations

intergouvernementales internationales et régionales. Certains exemples de coopération sont présentés de manière plus détaillée plus loin dans le présent rapport. On peut également citer l'exemple de la coopération qu'il a établie avec l'UNESCO dans le cadre de la coalition internationale des villes contre le racisme et le fait qu'il prenne en charge une partie des activités de son secrétariat scientifique et technique. Cette coalition constitue un réseau de villes soucieuses de mettre leurs expériences en commun afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. Le Haut Commissariat a participé à une réunion de travail entre les autorités municipales de Bangkok et l'UNESCO visant à préparer une réunion de la coalition, dans la région Asie et Pacifique en juillet 2005. Le Haut Commissariat a également pris part aux débats de la Conférence sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance qui s'est tenue à Cordoue (Espagne), en juin 2005, sur l'initiative de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

22. Parmi les activités de liaison avec les organisations non gouvernementales et les groupes de jeunesse, on peut citer les suivantes :

a) Échanges réguliers d'informations et facilitation de la participation des organisations non gouvernementales et des groupes de jeunes aux réunions, séminaires et ateliers auxquels le Groupe antidiscrimination est invité ou qu'il organise;

b) Participation à l'organisation et au financement d'un séminaire d'experts sur le thème « Diffamation des religions et combat global contre le racisme : antisémitisme, christianophobie et islamophobie », tenu au centre catalan de l'UNESCO, du 11 au 14 novembre 2004.

23. Dans le domaine des publications, de l'information et de la sensibilisation, le Haut Commissariat a entrepris les actions ci-après :

a) Un ouvrage sur les dimensions du racisme, publié en anglais, en espagnol et en français, a été rédigé à la suite d'un atelier organisé conjointement avec l'UNESCO sur le thème de la lutte contre le racisme et de la tolérance;

b) Les bureaux du Haut Commissariat sur le terrain ont organisé, dans les écoles d'Afrique du Sud, de Colombie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Mexique et de la Mongolie, un concours de dessin pour promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les dessins sélectionnés ont servi à illustrer une nouvelle affiche du Haut Commissariat sur la Déclaration universelle, qui a été publiée dans les six langues officielles de l'Organisation;

c) Un groupe de discussion sur le thème « Discrimination et violence sectaire : lutter contre la violence liée à l'intolérance » s'est réuni à Genève le 21 mars 2004, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;

d) Des dépliants décrivant le mandat et les activités du Groupe antidiscrimination ont été distribués dans les six langues officielles.

D. Système des Nations Unies

24. Le Département de l'information mène des activités visant à faire mieux connaître l'action du Haut Commissariat, du Comité pour l'élimination de la

discrimination raciale et du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, ainsi que la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Durban. En matière de diffusion de l'information, le Département a adopté une stratégie multimédias. En 2004, il a organisé deux séminaires sur le thème « Désapprendre l'intolérance », l'un sur l'antisémitisme et l'autre sur l'islamophobie. L'élimination de l'intolérance figure également parmi les thèmes abordés dans le Programme de formation à la radiotélédiffusion et au journalisme pour les pays en développement et dans le Programme de formation à l'intention de professionnels des médias palestiniens dispensés par le Département. Le Centre d'information des Nations Unies à Varsovie a inauguré un site Web spécialement consacré à la discrimination et à l'intolérance qui y est associée, tandis que le Centre d'information de Dhaka a organisé une pièce de théâtre sur la tolérance.

25. À la troisième session du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tenue en octobre 2004, le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a appelé l'attention sur les liens complexes entre discrimination, pauvreté et VIH/sida. ONUSIDA a en outre appuyé la publication d'un document sur les préjugés, la discrimination et les violations des droits de l'homme associés au virus, qui montre combien il importe de prévenir activement la stigmatisation.

26. Dans le cadre de sa stratégie intégrée pour la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'UNESCO a créé la coalition européenne des villes contre le racisme. Cette stratégie comprend également un programme de recherche sur la mise au point d'indicateurs sur le racisme et la discrimination dans les villes. La célébration, pendant deux jours, de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), organisée en collaboration avec l'Union nationale des étudiants de France, a notamment donné lieu à des échanges entre étudiants et autorités françaises locales. Le sixième Festival international du film contre l'exclusion et pour la tolérance s'est tenu parallèlement au siège de l'UNESCO.

E. Institutions nationales de défense des droits de l'homme

27. En 2005, la Commission australienne des droits de l'homme et de l'égalité des chances a organisé le projet *Voices* pour marquer le trentième anniversaire de la loi sur la discrimination raciale. Les témoignages de migrants, de réfugiés, d'aborigènes et de membres de l'ensemble de la communauté seront publiés dans le cadre de ce projet, sur le thème de la vie en communauté entre peuples d'origines différentes. La Commission publiera également la quatrième édition de *Face the Facts*, dont l'objectif est de lutter contre les croyances populaires et les informations erronées qui entourent les débats sur les réfugiés, les migrants et les peuples autochtones. Le projet *Isma* (Écoute) a été inauguré pour faire face à la montée, de plus en plus préoccupante, des préjugés à l'encontre des Arabes et des musulmans. Depuis la tenue du colloque sur le cyberracisme (2002), la Commission s'est employée à limiter la publication sur Internet de documents à caractère raciste. L'action de l'Aboriginal and Torres Strait Island Social Justice Commissioner (Commissaire à la justice sociale pour les aborigènes et insulaires du détroit de Torres) est essentiellement centrée sur les peuples autochtones. Chaque année, il

rend compte de son action au Parlement et élabore le *Social Justice Report* (Rapport sur la justice sociale) et le *Native Title Report* (rapport traitant des incidences du *Native Title Act 1993* (loi du Commonwealth de 1993 relative aux droits fonciers autochtones).

28. Le Centre belge pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a présenté au Haut Commissariat des informations sur la législation belge contre la discrimination, l'organisation d'un système de signalisation et de suivi des crimes racistes, la tenue de statistiques sur la façon dont les crimes racistes sont traités par le système de justice pénale, et la publication de rapports annuels sur les crimes racistes. Le Centre est doté d'une unité spéciale de suivi des actes antisémites. Des projets sont actuellement exécutés en vue de favoriser le dialogue interculturel et la reconnaissance de la diversité culturelle, religieuse et philosophique de la Belgique, essentiellement dans les programmes scolaires et les programmes de formation de la police. Le Centre coopère avec les institutions européennes chargées de la lutte contre la discrimination.

29. Au Cameroun, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés a indiqué que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée n'existaient pratiquement pas dans le pays. Elle s'efforce néanmoins de promouvoir les droits de l'homme par l'intermédiaire de programmes radiophoniques et en diffusant des affiches et des brochures.

30. Le principal objectif de l'Institut danois pour les droits de l'homme est de protéger et promouvoir les droits de l'homme en accordant une attention particulière à la lutte contre la discrimination raciale et à la promotion de l'égalité de traitement des différentes ethnies, grâce à l'éducation, la formation, la diffusion d'informations et l'organisation de séminaires et de conférences. En 2005 et 2006, ses projets seront axés sur les écoles primaires. Le Conseil des droits de l'homme de l'Institut est doté d'un Comité sur l'égalité de traitement. Le Comité chargé des plaintes faisant état du non-respect de l'égalité de traitement des différentes ethnies a été créé en 2003, au sein de l'Institut, pour examiner les plaintes portant sur des cas de discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique. L'Institut prépare actuellement un ouvrage sur les droits de l'homme et la société de l'information (notamment Internet), la discrimination et l'incitation à la haine. Il coopère en outre avec les institutions de l'Union européenne chargées de la lutte contre la discrimination.

31. Le deuxième objectif du Plan stratégique pour 2004-2006 de la Commission fidjienne des droits de l'homme consiste à établir des relations saines entre les races et à éliminer toutes les formes de discrimination. À cette fin, la Commission contrôle et analyse les projets de loi et les politiques du Gouvernement, mène des activités de sensibilisation, met en place un processus de conciliation efficace et mène des actions en justice pour les affaires non résolues. En mars 2004, la Commission a créé une unité chargée des relations entre les races, dont les premières activités consistaient notamment à obtenir des informations sur l'importance des questions et problèmes raciaux aux Fidji. De plus, elle organise chaque année, pour les jeunes, un concours d'affiche sur le thème des relations entre les races. En juillet 2005, elle a animé un atelier à l'intention des militants des droits des autochtones et des nationalistes.

32. En France, le Comité national consultatif des droits de l'homme présente chaque année, le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la

discrimination raciale, au Gouvernement un rapport sur la lutte contre le racisme. Le rapport de 2004 faisait part d'une augmentation du nombre d'actes antisémites, racistes et xénophobes, notamment envers les immigrants. Le rapport s'intéressait également à la propagation du racisme par le biais d'Internet. Le Comité décerne chaque année deux prix des droits de l'homme. Il conseille le Gouvernement français sur les améliorations à apporter à la législation contre la discrimination. Il coopère en outre avec les institutions de l'Union européenne et les organisations internationales qui luttent contre la discrimination.

33. D'après la Commission nationale indienne des droits de l'homme, le problème de la xénophobie et de la discrimination raciale n'existe pas en Inde. En revanche, il existe des problèmes liés au système des castes. S'appuyant sur un rapport sur la prévention des atrocités commises contre les castes, l'unité chargée, au sein de Commission des questions relatives aux Dalit, a organisé un atelier visant à sensibiliser les hauts responsables du nord de l'Inde à ces questions, et fait des recommandations aux autorités fédérales et locales (au niveau des États). Ainsi, elle a notamment recommandé la nomination de tribunaux d'exception pour les cas où les atrocités commises sont particulièrement graves, et la mise en place d'un programme de formation des agents de police et des fonctionnaires. Avec l'aide du Haut Commissariat, la Commission élabore également un manuel à l'intention des enseignants sur le thème de la discrimination fondée sur le sexe, la caste, la religion et le handicap.

34. En République islamique d'Iran, la Commission islamique des droits de l'homme a fait savoir que, bien qu'il existe un cadre législatif pour lutter contre la discrimination, le respect des droits des minorités, notamment les groupes ethniques, les minorités religieuses reconnues, les minorités religieuses non reconnues et les femmes, continue de poser problème. La Commission élabore donc actuellement un plan national d'action. Elle collabore avec les trois branches de l'État, en particulier avec le Parlement. Son nouveau site Web permet de déposer plainte en ligne et de diffuser des informations sur les cas de violation des droits de l'homme.

35. Dans son premier plan stratégique sur le thème « Promotion et protection des droits de l'homme dans la société irlandaise : un plan pour 2003-2006 », la Commission irlandaise des droits de l'homme fait de la lutte contre le racisme une des priorités de son action intersectorielle. Elle a participé activement au Groupe de coordination sur le Plan d'action national contre le racisme présenté par le Gouvernement et travaillé en étroite collaboration avec les organisations de nomades en vue de faire reconnaître leur culture et leur identité. La Commission a contribué au premier rapport présenté par l'Irlande au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

36. De 2000 à 2003, la Commission malawienne des droits de l'homme a mis en œuvre un programme de consolidation de la paix intitulé « Un Malawi uni contre la discrimination et l'intolérance : l'unité au service de la paix ». Ce programme s'attaquait à la discrimination et à l'intolérance dans divers domaines. Il a démontré qu'au Malawi les cas de discrimination, de violence et d'intolérance avaient le plus souvent un caractère politique. La Commission a en outre mené des activités visant à lutter contre les tendances discriminatoires, en particulier lorsqu'elles sont exprimées dans les discours politiques, organisé des ateliers pour les jeunes et appuyé des initiatives émanant d'organisations de la société civile. La lutte contre la

propagation du racisme par le biais d'Internet fait partie des activités qu'elle mène pour appliquer son programme de consolidation de la paix.

37. La Commission malaisienne des droits de l'homme s'est surtout employée à promouvoir les droits des groupes marginalisés définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban en menant des recherches sur le terrain, en établissant des rapports et en organisant des tables rondes et des séminaires. En ce qui concerne la question des travailleurs migrants, elle coopère officieusement avec les institutions nationales indonésiennes, philippines et thaïlandaises de défense des droits de l'homme. Elle travaille en étroite coopération avec le Gouvernement malaisien en vue d'incorporer l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement des écoles secondaires. Elle a créé un Comité des plaintes contre les médias, qui est chargé d'enquêter sur les plaintes relatives au non-respect de l'éthique par les médias et encourage la création d'un conseil des médias.

38. La Commission nationale mexicaine des droits de l'homme participe à divers programmes et initiatives de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En septembre 2004, elle a adopté une recommandation générale concernant la discrimination scolaire à l'égard des enfants touchés par le VIH/sida. En janvier 2005, elle a créé la cinquième Visitaduría general, service d'inspection chargé de s'occuper des questions relatives aux droits de l'homme des migrants et des allégations de violation de ces droits. En 2004, elle a fait paraître en braille 11 publications sur la protection et la promotion des droits de l'homme des groupes vulnérables. Un document intitulé « Unis pour le respect de la diversité » a été publié et traduit dans les langues locales. Un concours national de photographie a été organisé pour montrer que les handicapés peuvent s'insérer socialement et s'épanouir lorsque les obstacles sociaux, culturels, architecturaux et matériels auxquels ils se heurtent sont éliminés. Un autre concours intitulé « Sommes-nous égaux? » a été organisé en 2005 à l'intention des enfants de 6 à 13 ans, en marge du troisième concours « Images de la vie, diversité, droits de l'homme et VIH/sida ». La Commission a aussi tenu un atelier international sur le thème « Les femmes autochtones entre violence et discrimination », en sa qualité de secrétariat par intérim du Réseau des institutions nationales du continent américain chargées de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.

39. La Commission néo-zélandaise des droits de l'homme a mené, en 2003 et 2004, d'importantes recherches et consultations publiques qui ont donné lieu à l'établissement d'un rapport intitulé « Les droits de l'homme en Nouvelle-Zélande aujourd'hui » et d'un plan d'action national de défense des droits de l'homme. Ce plan, qui constitue un cadre stratégique de lutte contre le racisme et de promotion de la diversité, prévoit l'adoption de mesures concernant des questions liées à la race telles que l'inégalité sociale et économique fondée sur la race, les droits des peuples autochtones, les langues, l'installation des réfugiés et des migrants et la diversité culturelle. La Commission a fait du 21 mars la Journée des relations raciales et, en mars 2005, a publié un rapport intitulé « Relations raciales en 2004 ». Elle joue un rôle déterminant dans l'exécution du programme d'action néo-zélandais en faveur de la diversité, qui vise notamment à promouvoir la diversité sur Internet. De plus, elle aide à créer un réseau interconfessionnel et a constitué un réseau d'information sur la politique du Gouvernement néo-zélandais en matière de langues, elle fournit des conseils au Gouvernement en ce qui concerne certains aspects des mesures liées

aux races et elle participe à l'examen des données sur les ethnies rassemblées par le Gouvernement.

40. La Commission nationale nigériane des droits de l'homme examine, avec les autorités nationales compétentes, les incidences des affrontements communautaires, religieux et ethniques sur les droits de l'homme et les déplacements qui résultent de ces affrontements. Les rapports sur les résultats de ces examens sont transmis au Gouvernement pour qu'il prenne des mesures appropriées. La Commission a élaboré un plan de travail stratégique axé sur les droits des enfants et des femmes et sur les conflits locaux.

41. Au Pérou, le Bureau du Défenseur du peuple a lancé des projets visant à lutter contre différentes formes de discrimination. Il s'emploie essentiellement à rendre les politiques du Gouvernement moins discriminatoires. Il suit l'application des conclusions de la Commission de la vérité et de la réconciliation afin de garantir l'insertion de la population touchée par la violence politique qui a sévi dans le pays. Le Défenseur du peuple (Médiateur) prête une grande attention à la situation des peuples autochtones. Son Bureau a mené, contre l'article 269 du Code de justice militaire, une action en justice dont le jugement rendu par la Cour constitutionnelle a confirmé le bien-fondé : la justice militaire est désormais incompétente pour réprimer les pratiques homosexuelles. La révision en cours du Code pénal doit donner lieu à l'incorporation, dans le Code, de mesures de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

42. La Commission philippine des droits de l'homme a indiqué qu'avant même la Conférence mondiale de Durban, le Plan philippin de défense des droits de l'homme pour la période 1996-2000 avait reconnu les peuples autochtones et les musulmans comme des groupes vulnérables. Indépendamment du Plan, il existe également, aux Philippines, des lois visant à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les autres formes d'intolérance et à promouvoir la non-discrimination et l'égalité. La Commission a été invitée à participer à des auditions organisées par le Congrès national pour examiner les questions relatives aux peuples autochtones. Le projet METAGORA (Mesure de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance), mis en œuvre sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) évalue la situation des droits de l'homme des peuples autochtones.

43. Le Médiateur suédois chargé de la discrimination ethnique vient en aide aux personnes victimes de discrimination ethnique et religieuse. Sa principale activité consiste à enquêter sur les plaintes individuelles, à prendre des mesures de lutte contre la discrimination et à organiser des séminaires. Il promeut les changements à apporter à la législation et informe le Gouvernement des mesures qu'il doit prendre pour l'aider dans sa tâche. Comme ses homologues chargés de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et des handicapés, le Médiateur chargé de la discrimination ethnique se sert d'Internet et de la télévision à des fins d'information et de sensibilisation. Il coopère avec la police pour lutter contre la discrimination dans les restaurants et se maintient en relation avec les Roms. Il collabore également avec le Médiateur chargé de l'égalité des chances.

F. Société civile : organisations non gouvernementales, groupes de jeunes et autres organisations

44. En coordination avec la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, Interfaith International, organisation non gouvernementale dont le siège est à Genève, a convoqué le 23 mars 2005, pendant la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, une réunion sur le « Choc des civilisations ». Les participants à cette réunion ont estimé que les conflits entre les peuples tenaient surtout au fait non pas que ceux-ci ne pouvaient s'entendre, mais qu'ils avaient atteint des stades de développement économique différents. Ils ont observé que la religion était souvent liée à l'histoire de certains groupes ethniques ou nationaux et que certaines religions avaient souvent été imposées aux peuples colonisés et conclu que la religion n'était pas nécessairement une source de conflit mais que lorsqu'elle était liée à l'ethnie, elle pouvait être utilisée par les groupes politiques pour conquérir et conserver le pouvoir.

45. L'International Network of Liberal Women a rendu compte d'un programme destiné à célébrer la soixantième Journée du souvenir organisée à l'intention des femmes qui ont survécu aux camps de concentration allemands de la Seconde Guerre mondiale. Les 16 et 17 avril 2005, il a participé à une cérémonie tenue au camp de concentration de Ravensbrück, où des femmes ont été soumises à des travaux forcés, à la violence sexuelle et à la stérilisation forcée ou tuées pour cause de discrimination raciale et d'intolérance idéologique.

46. En collaboration avec la chaire de psychologie juridique de l'Université La Sapienza de Rome, le Centre international italien de recherche et d'étude sociologique, pénale et pénitentiaire a organisé plusieurs séminaires sur le thème « Mineurs étrangers et justice : une approche interculturelle ». Il a également organisé un colloque sur le thème « Les droits de l'homme à l'aube du troisième millénaire : universalité et dialogue interculturel » et, en collaboration avec l'Unesco, une réunion sur le thème « Le droit à l'éducation pour les groupes vulnérables compte tenu de leur diversité culturelle ». Il a également participé à un stage international spécialisé organisé à l'intention des forces de police, qui portait sur le thème « La police dans les sociétés multiculturelles ».

47. L'Helsinki Monitor de Slovaquie, qui est membre de la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme, a fourni des informations sur les violations des droits de l'homme des personnes n'ayant pas la nationalité slovaque commises en Slovaquie. Il a par ailleurs signalé qu'une campagne de sensibilisation à la situation des droits de l'homme de ces personnes avait été lancée comme suite à la présentation au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale d'un rapport non officiel sur la question.

48. L'Association internationale des juristes démocrates a publié un ouvrage intitulé *Racisme et discrimination raciale : Étude présentée à l'UNESCO*. Cet ouvrage, dont le plan a été établi par rapport aux instruments internationaux visant à promouvoir l'égalité et qui porte essentiellement sur les nouvelles formes de racisme et de discrimination raciale et sur les nouvelles méthodes employées pour les combattre, traite de trois grandes questions : « Le racisme : Fléau du Troisième Millénaire? », « Racisme : Initiative mondiale en faveur de pratiques bancaires

justes – Phase de développement » et « Les nouvelles formes du racisme et de la discrimination ».

49. Le Conseil national des organisations féminines allemandes a commencé à mettre en œuvre un projet visant à constituer des réseaux avec les organisations allemandes de défense des droits de l'homme qui assurent le suivi du projet de loi nationale contre la discrimination. Il a également consacré une section de son magazine bimensuel Die Information der Frau à la question du dialogue interculturel. Il a en outre indiqué qu'il avait fait pression sur le Gouvernement et le Parlement en ce qui concerne la nouvelle loi nationale sur l'immigration adoptée en juillet 2004 et, dans ce contexte, invité les membres pertinents de la société civile à une conférence sur les problèmes que posent l'intégration et les nouveaux moyens d'assurer le succès des politiques d'intégration.

50. En Italie, l'Association internationale Ius Primi Viri et le Centre d'étude sur l'évolution humaine poursuivent leurs activités de sensibilisation aux valeurs morales innées considérées comme un moyen de prévenir la discrimination. Ils ont organisé conjointement plusieurs cours destinés aux étudiants des universités, aux formateurs aux droits de l'homme, aux enseignants et aux travailleurs sociaux : un cours intitulé « Racisme, xénophobie et intolérance : pluralité des cultures et universalité des droits de l'homme », un autre sur le thème de l'école multiculturelle et un cours de formation supérieure destiné aux éducateurs et instructeurs enseignant les droits de l'homme, qui était intitulé « Acquérir les bases scientifiques de l'universalité des droits de l'homme », et un programme d'anthropologie intégrée. Ils ont également pris part à la Conférence de l'OSCE sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination (Bruxelles, septembre 2004), où ils ont présenté un document intitulé « Méthode intégrée de promotion de la compréhension entre les cultures et du respect de la diversité ».

51. En Roumanie, la Société indépendante des droits de l'homme a rendu compte de l'aide qu'elle apporte aux personnes arrêtées ou aux détenus victimes de la torture. Elle informe les personnes privées de liberté de leurs droits de l'homme et fournit une assistance juridique aux victimes de la violence au foyer, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

52. Au Cameroun, l'Association pour la formation et l'insertion sociale de l'adolescent et de la femme a rendu compte de la discrimination à laquelle les Pygmées et les Bororos sont en butte. Selon elle, ces deux peuples nomades autochtones risquent de s'éteindre en raison de l'exploitation de la forêt et des lois interdisant la chasse. L'Association a également rendu compte de ses activités de sensibilisation aux dangers que courent les femmes victimes de la traite. Elle favorise l'autonomisation des femmes à titre préventif en leur fournissant un accès au microcrédit et une formation à la gestion des entreprises.

53. Au Mali, l'Association pour les progrès et la défense des droits de l'homme a fourni des informations sur une campagne qui vise à aider les femmes appartenant à des minorités ethniques à obtenir des certificats de naissance et de mariage. Elle a indiqué que le 10 décembre 2004, jour où avait été célébrée la Journée des droits de l'homme, elle avait promu l'organisation, dans les écoles, de séminaires sur la Convention relative aux droits de l'enfant qui avaient essentiellement pour but de promouvoir une éducation et un traitement non discriminatoires et égaux à l'école et au foyer.

54. Le Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights exploite un site Web contenant des informations sur la situation des réfugiés palestiniens, ainsi que des statistiques et des analyses juridiques concernant leur protection et des propositions de solution à long terme visant à faire pièce aux messages discriminatoires, racistes et xénophobes. Le Centre a présenté des rapports sur les violations des droits et des libertés fondamentales des femmes réfugiées en Israël et dans les territoires palestiniens occupés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des rapports sur son partenariat avec l'ONG israélienne Zochrot – qui met en œuvre des programmes de sensibilisation tels que le programme Nakba Memorial commémorant l'éviction et la dépossession massives des Palestiniens en 1948 – au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Il s'est par ailleurs associé à l'Occupied Palestinian and Syrian Golan Heights Advocacy Initiative.

55. L'Université Brahma Kumaris pour la spiritualité mondiale a fourni des informations sur l'élaboration de l'initiative « Ubuntu : Réveiller l'esprit de l'humanité », qui a donné lieu à une série de débats et d'ateliers sur les valeurs culturelles et spirituelles sur lesquelles se fonde un mode de vie prenant le nom d'ubuntu dans certaines parties d'Afrique. Elle élabore cette initiative dans le cadre d'une initiative plus vaste intitulée « The Serve Africa Projet: Developing the Inner Being », qui a pour but d'aider le continent africain à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. À cette fin, elle promeut une série de cours sur l'épanouissement individuel et la pensée positive. Elle promeut également la tolérance et l'unité religieuses en organisant des manifestations interconfessionnelles telles que « La voix intérieure de la paix », dialogue interconfessionnel qui sera tiendra en Inde en octobre 2005, ou en y participant.

56. La Fondation canadienne des relations raciales a rendu compte de ses travaux relatifs à la réparation, en particulier de ceux concernant les Canadiens chinois et africains d'Africville, en Nouvelle-Écosse, qui l'ont amené à demander au Gouvernement chinois et aux gouvernements africains concernés d'envisager d'accorder une réparation aux intéressés et de prendre des mesures en ce sens. Elle s'emploie, en collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO, à promouvoir la Coalition des villes contre le racisme et, au cours de l'année écoulée, a accueilli des délégations de Suède, du Brésil et du Mexique venues participer à des réunions qui visaient à examiner différentes situations des droits de l'homme et les moyens d'y remédier. Elle continue à se servir systématiquement de son site Web pour diffuser des informations, sensibiliser le public aux questions relatives à la lutte contre le racisme dans le pays et publier ses travaux.

57. Le Centre féminin pour la promotion du développement (CEFEPROD), dont le siège se trouve au Cameroun, a fourni des informations sur la création d'une tribune virtuelle « Réseau TIC pour tous ». Cette tribune constitue un instrument efficace et constant pour l'échange d'idées et la tenue de débats sur les changements d'ordre social et culturel intervenant aux niveaux national, régional et international. Différentes parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, le Gouvernement et le secteur privé, participent à ces débats. Actuellement, la tribune met principalement l'accent sur la lutte pour la dignité, la justice sociale et le développement. Le Centre mène également un certain nombre d'activités dans le domaine de l'éducation et de la formation à la promotion et à la protection des droits

de l'homme et fournit quelques bourses de recherche à des femmes et à de jeunes étudiants.

58. L'organisation Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE), dont le siège est situé en Belgique, a rendu compte d'une initiative intitulée Stop Caste Discrimination – Support the Dalits et menée par le biais de Cordaid, organisation membre se trouvant aux Pays-Bas, et Justicia et Pax Netherlands. Ce projet permet de donner au public des informations sur la discrimination fondée sur les castes et l'origine et d'intervenir auprès des gouvernements européens pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à cet égard. L'organisation a également fourni des informations sur un projet de recherche dont l'objectif est l'élaboration d'un document directif analytique définissant les grandes lignes d'activités de plaidoyer permettant de parvenir à une participation effective des minorités à la vie publique. Le projet vise à aborder la conciliation entre la diversité et la cohésion sociale. À cet égard, quatre études de cas ont été présentées sur les Roms, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et les nouvelles minorités aux Pays-Bas. Les participants ont estimé que l'éducation était un outil important d'intégration.

59. L'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH) est un réseau d'associations de personnes handicapées doté de membres dans 135 pays; elle s'efforce de faire participer des individus ayant toutes sortes de handicaps à la vie économique. L'OMPH a indiqué qu'il conviendrait de louer le mouvement africain des personnes handicapées pour son travail d'appui aux organisations d'handicapés sud-africaines luttant contre l'apartheid institutionnalisé. La section Amériques a établi des liens avec le département chargé d'étudier le handicap et le développement à la Banque mondiale par le biais de son programme de développement intégré. L'Organisation collabore étroitement dans la région des Amériques avec l'Organisation des personnes handicapées des Caraïbes, entité autochtone soutenue par la Banque de développement des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement.

60. L'Association Dženo de la République tchèque a fourni des informations sur ses activités en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de la culture des Roms en Europe centrale et en Europe de l'Est. L'organisation a indiqué qu'elle estimait que l'information constituait un excellent moyen de promouvoir la compréhension entre les peuples et, par conséquent, de lutter contre la discrimination, la xénophobie et la violence raciste. Dženo a fait rapport sur les activités qu'elle mène pour améliorer la compréhension qu'a le public de la culture et des problèmes des Roms par le biais de son site Web qui fournit des informations quotidiennes sur les questions concernant les Roms. Elle opère par le biais d'une station de radio en ligne diffusant nouvelles et musique en tchèque, en rom et en anglais. Dženo s'efforce également de préserver la culture et la musique roms en publiant des livres et disques compacts.

61. La Federación de Mujeres Cubanas (Fédération des femmes cubaines) a indiqué que la lutte contre la discrimination représentait une dimension essentielle de sa mission. La Fédération promeut une émission télévisée hebdomadaire intitulée *Quand une femme* qui condamne toute forme d'intolérance ou de discrimination raciale, les concepts de supériorité ethnoraciale et la discrimination sexiste. La Fédération publie également un magazine, *Mujeres y Muchachas*, qui promeut la diversité raciale et culturelle du pays de manière appropriée et non discriminatoire.

Elle dispose d'un site Web qui promeut l'égalité des sexes et constitue une source d'informations non discriminatoires.

62. Global Rights, dont le siège se trouve à Washington, a mis au point un certain nombre de programmes aux États-Unis et en Amérique latine pour lutter contre la discrimination raciale. L'organisation apporte sa contribution dans le cadre du mécanisme interaméricain des droits de l'homme. Elle a fourni des informations sur ses activités concernant les programmes d'action positive promouvant l'égalité et souligné que l'échange de données d'expérience et de modèles de programmes d'action palliative dans l'ensemble de la région était un élément essentiel de la promotion de l'égalité d'accès à l'éducation. S'agissant de l'action menée en Amérique latine, Global Rights a indiqué qu'elle souhaitait améliorer les capacités des défenseurs des droits de l'homme en Amérique latine afin de combattre la discrimination raciale, notamment en leur fournissant un soutien technique. À l'échelon régional, Global Rights s'efforce de renforcer les capacités des acteurs de la société civile afin de leur permettre d'intervenir auprès des délégations gouvernementales et des organes régionaux de manière à atteindre leurs objectifs. Global Rights promeut également des programmes de formation aux droits de l'homme qui portent plus particulièrement sur l'utilisation des instruments relatifs aux droits de l'homme en tant qu'outils permettant d'éliminer les lois et politiques nationales discriminatoires.

63. Le Centre UNESCO de Catalogne (UNESCOCAT) a produit des matériaux pédagogiques concernant la non-discrimination et l'égalité. Ces matériaux ont été spécifiquement mis au point à l'intention des forces de police régionales et locales dans le cadre de cours de formation portant tout particulièrement sur la lutte contre la discrimination. Depuis mai 2005, UNESCOCAT gère le centre interconfessionnel de Barcelone qui promeut activement la liberté religieuse des citoyens et les bonnes relations entre les différentes religions et croyances, notamment les vues non religieuses, existant dans la ville. UNESCOCAT promeut les droits des femmes migrantes. En collaboration avec le Secrétariat à l'immigration du Gouvernement catalan, UNESCOCAT a produit une brochure d'information bilingue sur les migrantes et les nouveaux règlements de la législation concernant les étrangers en catalan, en espagnol et dans les principales langues parlées par les migrants à Barcelone.

64. La World Association of Community Radio Broadcasters, dont le siège se trouve au Canada, est au service du mouvement des stations de radio locales et compte presque 3 000 membres et associés dans 110 pays répartis dans toutes les régions du monde. L'association a indiqué que, chaque année, elle lançait une initiative appelée « Radio Voices Without Frontiers », émission internationale multilingue durant 24 heures et visant à célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars. Cette initiative est également accessible sur le site Web de l'organisation et peut être retransmise librement.

65. L'English International Association de Lund a indiqué qu'elle menait des activités portant sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement secondaire locaux. Elle a indiqué qu'elle organisait régulièrement des séminaires et des cercles d'études sur la lutte contre le racisme et la discrimination et encourageait le recours à des outils de communication tels que les sites Web et la lettre d'information *The Lundian*. L'association publie également une lettre d'information et adresse des courriels à des particuliers et institutions

publiques promouvant des mesures en faveur des groupes susceptibles d'être en butte au racisme.

66. La Fédération luthérienne mondiale a indiqué qu'elle s'était occupée de promouvoir une consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les problèmes de la citoyenneté dans le cadre de la mondialisation, qui avait eu lieu à Cobán (Guatemala), en mai 2005. L'un des thèmes fréquemment abordés lors de la consultation a été la possibilité de créer des sociétés véritablement intégrées dans la région de l'Amérique latine. Les participants ont également examiné l'existence de tensions entre la défense de certaines valeurs, probablement universelles, issues des traditions occidentales et chrétiennes et héritées du siècle des lumières, et la nécessité de prendre les particularismes culturels au sérieux.

67. Survival International Limited, ONG dont le siège se trouve au Royaume-Uni, a fait état des activités qu'elle menait pour ce qui était de la protection des droits de l'homme des Bushmen (Basarwa/San) au Botswana. L'organisation a estimé que les populations Basarwa/San souffraient d'exclusion culturelle, sociale, économique et politique et ne bénéficiaient pas de droits fonciers en tant que groupe. Elle s'est déclarée préoccupée par les expressions de préjudice contre les Basarwa/San, notamment de la part des agents de l'État.

68. Soroptimist International (SI) a fourni des informations sur son programme d'activités visant à améliorer le respect de toutes les cultures et à mettre un terme à toutes les formes de discrimination grâce à un renforcement de la tolérance et de la compréhension mutuel. Soroptimist International a apporté son appui à une série de représentations destinées aux enfants dans un théâtre situé à Bamberg (Allemagne) qui traitaient de problèmes tels que la violence à l'école, la xénophobie et le harcèlement sexuel des enfants. Une section de SI à Munich (Allemagne) a travaillé en étroite collaboration avec le centre d'orientation et de traitement des réfugiés et victimes de la torture exilés. Enfin, SI a promu un partenariat avec l'Association mondiale des guides et des éclaireuses pour créer un réseau de jeunes femmes ambassadrices de la paix devant s'occuper de réfugiés et d'enfants déplacés sur leur propre territoire dans les pays où la violence est un problème de plus en plus grave.

69. Le Human Rights Defence Centre (KEPAD), dont le siège se trouve en Grèce, fait principalement porter ses efforts sur l'éducation en matière de droits de l'homme et la sensibilisation au trafic des personnes et à la lutte contre la discrimination. La question du racisme et de la discrimination a été amplement examinée au cours du quatrième programme annuel d'Olympie pour les droits de l'homme, tenu récemment et consacré à des sujets liés aux migrants et aux réfugiés. Les activités pédagogiques ont fait appel à la participation de partenaires venant des Balkans et de l'Europe de l'Est. Le prochain grand projet du KEPAD pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban est la création du réseau ARIADNE contre le trafic des personnes.

70. Le Centre for Interethnic Cooperation, dont le siège se trouve à Moscou, s'occupe de la protection des minorités nationales et de l'interaction entre les associations ethniques, les organes de maintien de l'ordre traitant des questions ayant trait aux minorités et les médias. Il mène également des travaux de recherche sur les liens existant entre les problèmes touchant les minorités et les organes de maintien de l'ordre. Il a promu des séminaires portant sur les thèmes ci-après : associations ethniques et autorités locales : possibilités d'optimisation du dialogue; l'éducation internationale dans le cadre du système éducatif régional; et

l'établissement de contacts permettant une communication interethnique réussie. Une conférence sur les stratégies de développement des communautés ethniques russes a eu lieu les 28 et 29 février et rassemblé des dirigeants ethniques de diverses régions de la Fédération de Russie ainsi qu'un certain nombre d'administrateurs régionaux. Le Centre a promu plusieurs microprojets auprès de partenaires institutionnels et non gouvernementaux. L'initiative sur l'école de la tolérance pour la jeunesse a consisté en une série de leçons et d'activités pédagogiques. Ce microprojet visait à promouvoir les principes de tolérance ethnique et religieuse auprès des jeunes et à les faire participer à la lutte contre la xénophobie et l'intolérance ethnique. « Le salon "Coopération" invite ses hôtes » est un microprojet mené à Perm dont l'objectif est de démarginaliser les ONG régionales et locales.

71. Le Movimiento Nacional Afrocolombiano CIMARRON a indiqué qu'au cours de ces derniers mois, il avait organisé des cours de formation dans différentes régions du pays et organisé des manifestations à l'échelle nationale contre le racisme et la discrimination raciale et a notamment mis l'accent sur le grand défilé afro-colombien ayant eu lieu le 21 mars et celui du 21 mai, Journée nationale afro-colombienne célébrant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage en Colombie. Enfin, l'organisation a indiqué que son rapport de 2005 porterait sur la situation des droits de l'homme de la population afro-colombienne et qu'elle apportait également son appui au réseau national de femmes afro-colombiennes.

72. L'objectif fondamental des Organizaciones Mundo Afro est de lutter contre le racisme et de promouvoir la communauté d'origine africaine en Uruguay. En 2005, l'organisation a lancé un processus de collaboration visant à créer une association d'organisations de descendants de personnes africaines en Uruguay. Mundo Afro a notamment donné des informations sur un séminaire sur la discrimination raciale et le système judiciaire tenu à Montevideo qui portait également sur la manière dont la discrimination raciale était abordée dans la jurisprudence uruguayenne et le principe de l'égalité. Les minorités raciales en Amérique latine et les politiques d'action positive dans le domaine judiciaire ont également été examinées. Le séminaire a par ailleurs porté sur les similitudes et les différences entre l'expérience du Brésil et des États-Unis.

73. L'Organisation internationale islamique de secours, dont le siège se trouve en Arabie saoudite, mène ses activités de secours en cas de catastrophe et de guerre pour des raisons purement humanitaires et ne fait aucune distinction fondée sur l'appartenance ethnique, la langue ou la religion. Elle est notamment intervenue en Bosnie, au Kosovo et au Rwanda, dans de nombreux cas promouvant activement la non-discrimination. Ses activités les plus récentes ont porté sur l'aide après le tsunami, en particulier en Indonésie, à Sri Lanka et en Thaïlande.

74. La Kawa Association for Kurdish Culture (KAKC), dont le siège se trouve en Iraq, a donné des informations sur les séminaires organisés pour faciliter la compréhension entre les Kurdes, les Arabes, les Turkmènes et les Assyriens. La KAKC a également organisé une semaine culturelle au cours de laquelle des Kurdes de Turquie, de République arabe syrienne, de République islamique d'Iran et d'Iraq ont examiné la culture kurde dans leurs pays respectifs. En septembre 2004, la KAKC a organisé une conférence pour l'amitié kurdo-arabe à laquelle ont participé 500 personnes venant de plus de 10 pays.

75. L'Equal Opportunities Commission (EOC) traite des problèmes de discrimination ayant trait au genre, à la situation de famille, à la grossesse et au handicap dans la Région administrative spéciale de Hong Kong. La Commission chinoise travaille en étroite collaboration avec le Groupe des relations raciales du Gouvernement de Hong Kong qui traite des pratiques discriminatoires relatives à la race.

III. Conclusions

76. Le présent rapport démontre que l'élan donné par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée continue. De nombreuses réponses ont été reçues de gouvernements, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales : tous prennent des mesures contre le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée en s'inspirant de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Les réponses reçues indiquent également que les différentes parties prenantes coopèrent davantage et s'apportent une assistance mutuelle qui va se renforçant. Les nouvelles formes de racisme font l'objet d'une attention croissante. Les gouvernements réagissent plus souvent contre la cybercriminalité et la diffusion d'idéologies racistes par le biais de l'Internet. En même temps, les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales utilisent l'Internet pour informer le public des activités qu'ils mènent et diffuser des messages positifs sur l'égalité et la non-discrimination. Les crimes et incidents racistes font désormais davantage l'objet de rapports et d'activités de suivi, souvent assortis de statistiques. Enfin, les contributions montrent que le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, demeure un point de ralliement dans le monde entier.